Service Enfance de Monnaie
02.47.56.13.77
alsh@ville-monnaie.fr
restaurantscolaire@ville-monnaie.fr
enfance@touraineestvallees.fr

Dossier unique d'Inscription 2024-2025
Services Périscolaires/ Restaurant Scolaire/Accueil de Loisirs

A remettre avant le 12 Juillet 2024

Au service Enfance de Monnaie, 7 Rue Nationale 37380 MONNAIE

Renseignements généraux sur le ou les enfants

Nom et prénom de l'enfant	Date de naissance	Classe fréquentée en 2024-2025

Renseignements sur la famille

	Représentant légal 1	**Représentant légal 2**
Nom et Prénom		
Adresse		
Tel. Domicile		
Tel. Mobile		
Adresse Courriel		
Tel. Travail		
Profession		
Nom et adresse Employeur		

Régime

O Allocataire CAF O MSA O Sans régime

Nom et prénom de l'allocataire	
Numéro Allocataire ou MSA	
Quotient Familiale (fournir une attestation de la CAF ou de la MSA datée de moins de 2 mois)	

Restaurant Scolaire/Accueil Périscolaire/Mercredi après-midi
Gestion Communale

La Tarification Communale du Restaurant Scolaire et de l'Accueil Périscolaire

Les tarifs sont calculés en fonction du Quotient Familial

	Restaurant Scolaire			Périscolaire	Goûter
Tranche du QF	**Régulier**	**Occasionnel**	**Dérogations**	**Tarif horaire**	
Inférieur ou égal à 600 €	3.20 €	3.75 €	3,75 €	1,25 €	**Prix unique de 0,60 €**
De 601 à 670 €	3.30 €	3,85 €	3,85 €	1,25 €	
De 671 à 770 €	3.45 €	4.00 €	4.00 €	1,50 €	
De 771 à 960 €	3.55 €	4.15 €	4.15 €	1,60 €	
De 961 à 1200 €	3,70 €	4.30 €	4,30 €	1,60 €	
De 1201 à 1500 €	3,90 €	4.50 €	4,50 €	1,60 €	
Supérieur à 1501 €	4.15 €	4,80 €	4,80 €	1,60 €	

Les tarifs appliqués suite à la délibération du

La Tarification Communale du Mercredi après midi

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial

ALSH : Mercredi Tarif Horaire	**Taux d'effort à l'heure**	**Mini à l'heure**	**Maxi à l'heure**	**7 heures d'ouverture l'après-midi**	
Tranche du QF				Tarif minimal	Tarif maximal
De 0 à 830 €	0.071 %	0,32 €	0,59 €	2.24 €	4.13 €
De 831 à 960 €	0.092 %	0,76 €	0,88 €	5.32 €	6.16 €
De 961 à 1200 €	0.095 %	0.91 €	1.14 €	6.37 €	7.98 €
De 1201 et plus	0.097 %	1,16 €	1,45 €	8.12 €	10,15 €

La facturation couvre l'ensemble du service quel que soit la durée de présence de l'enfant. Les tarifs appliqués suite à la délibération du 1er septembre 2023

Les modes de règlement

Pour le restaurant scolaire

O Prélèvement automatique (fournir une autorisation de prélèvement et un RIB)
O Autres modes de règlement (chèque, espèce, paiement en ligne)

Pour l'accueil périscolaire et les mercredis

O Prélèvement automatique (fournir une autorisation de prélèvement et un RIB)
O Autres modes de règlement (chèque, espèce, paiement en ligne, CESU, chèque vacances)

Important : aucun règlement ne sera accepté à l'Accueil de Loisirs. L'avis des sommes à payer sera envoyé par courrier à votre domicile par le Trésor Public.

Accueil de Loisirs des Vacances Scolaires
Gestion Intercommunale

La Tarification Intercommunale des vacances scolaires

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.

ALSH : Journée complète	Taux d'effort à l'heure	Mini à l'heure	Maxi à l'heure	Journée de vacances à 11h00	
Tranche du QF				Tarif minimal	Tarif maximal
De 0 à 830 €	0.071%	0,32 €	0,59 €	3.50 €	6.49 €
De 831 à 960 €	0.092 %	0,76 €	0,88€	8.36 €	9,68 €
De 961 à 1200 €	0.095 %	0,91 €	1,14 €	10,01 €	12.54 €
De 1201 et plus	0.097 %	1,16 €	1,45 €	12.76 €	16.00 €

La facturation couvre l'ensemble du service quel que soit la durée de présence de l'enfant. Les tarifs appliqués suite à la délibération du 1er Septembre 2023 (conseil communautaire)

Les modes de règlement

O Prélèvement automatique (fournir une autorisation de prélèvement et un RIB)
O Autres modes de règlement (chèque, espèce, paiement en ligne, CESU, chèque vacances)

Important : aucun règlement ne sera accepté à la Communauté de Communes. L'avis des sommes à payer sera envoyé par courrier à votre domicile par le Trésor Public.

Pièces à remettre pour l'inscription aux 4 services

- Attestation CAF ou MSA en cours pour le quotient familial (sans ce document, le tarif maximum sera appliqué sur l'ensemble des services).
- Copie du livret de famille.
- Copie de la décision de justice concernant la garde des enfants, le cas échéant.
- Fiche sanitaire **complétée**, **signée** et accompagnée de la photocopie du carnet de vaccinations.
- Attestation, en cours de validité, de l'assurance responsabilité civile et/ou individuelle accident garantissant l'enfant pendant les activités extra-scolaires.
- En cas d'allergies particulières, fournir un PAI signé par le médecin.
- RIB et autorisation de prélèvement si vous optez pour un paiement par prélèvement (attention, il faudra remplir une autorisation par service).

Les modalités d'inscription et d'annulation pour les 4 services

Le restaurant Scolaire	L'Accueil Périscolaire	Mercredi après midi	Vacances Scolaires
Inscription régulière ou occasionnel	Inscription au mois et/ou à la semaine et/ou à la journée	Inscription à l'année et/ ou au mois et/ou par semaine	Inscription à 4 ou 5 jours/ semaine
Annulation la réservation du repas doit se faire au plus tard le matin même avant 9h30 par mail ou sur le portail famille 1 jour avant	Annulation ou la réservation de l'inscription doit se faire au plus tard le matin même avant 9h30 soit par mail ou sur le portail famille	Annulation du mercredi au plus tard le lundi matin avant 10h00	Les inscriptions sont fermes et définitives
Annulation par mail à l'adresse mail du restaurant scolaire **ET** de l'ALSH	Annulation par mail à l'adresse mail de l'accueil périscolaire ou au bureau de l'accueil de loisirs	Annulation par mail à l'adresse mail de l'accueil périscolaire ou au bureau de l'accueil de loisirs	
Les repas seront facturés si le service n'est pas informé de l'absence de l'enfant par mail	Une demi-heure avec un gouter sera facturée en cas d'absence non avertie ; pour le matin, aucune facturation ne sera faite en cas d'absence	Le mercredi réservé sera facturé en cas d'absence non justifiée(sauf si certificat médical) avant le lundi à 10h00	Toute absence non justifiée d'un certificat médical sera facturée

Les Autorisations Parentales

Merci de nommer les personnes autorisées à récupérer votre enfant dans ce tableau **:**

Nom et Prénom	Téléphone	Lien de parenté

Pour tout départ seul de votre enfant des services, fournir un écrit au service Enfance

Nous soussignés**……**

O Donnons l'autorisation de soigner, opérer, mon (mes) enfants (s) et de pratiquer les anesthésies générales ou locales pour leur (s) soins durant l'hospitalisation. Et nous nous engageons à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, frais médicaux et d'opérations éventuelles.

O Autorisons la ville de Monnaie à photographier ou filmer notre enfant.

OUI NON en vue de la réalisation de brochures, expositions, dépliants

OUI NON dans le cadre d'une publication dans la presse locale/régionale et sur le site internet de la ville de Monnaie

A MONNAIE, le…….

Signature des représentants légaux